

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20251215-D-38-2025-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, et le quinze du mois de décembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 décembre 2025, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, M. Pierre ARTAUX, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY, Mme Séverine CHARLOT, Mme Fabienne LEMOINE.

Absents excusés : /

Ont donné pouvoir : - M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
- Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Christian CHAUSSALET
- M. Gilles GARDIENNET à M. Bruno BIDOYEN
- M. Romain MUNIER à Mme Lucie REYNAUD
- Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

38/2025

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption de ce budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En application de cet article, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater des dépenses qui seront reprises au budget primitif 2026, dans la limite des crédits ouverts suivants :

Budget	Opération	Désignation de l'Opération	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM)	Montant maximal autorisé (25%)
Principal	11	PERISCOLAIRE	4 350.00 €	1 087.50 €
	12	ECOLE DE QUINCEY	53 415.00 €	13 353.75 €
	13	MAIRIE	160 674.00 €	40 168.50 €
	14	ATELIER MUNICIPAL	33 021.00 €	8 255.25 €
	15	TRAVAUX DE VOIRIE	28 100.00 €	7 025.00 €
	16	SIGNALISATION ROUTIERE	2 000.00 €	500.00 €
	17	ECLAIRAGE PUBLIC	1 000.00 €	250.00 €

	18	FORET	1 500.00 € Acquérant réception en préfecture 070-217004332-20251215-D-38-2025-DE Date de télétransmission : 17/12/2025 Date de réception préfecture : 17/12/2025	375,00 €
	19	CIMETIERE	6 800.00 €	1 700.00 €
	20	MAISON DU TEMPS LIBRE	537 000.00 €	134 250.00 €
	21	LOCAL DISTILLATION	500.00 €	125.00 €
	22	PRESBYTERE	12 600.00 €	3 150.00 €
	23	EMBELLISSEMENT VILLAGE	1 500.00 €	375.00 €
	24	EGLISE	1 000.00 €	250.00

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le 16 décembre 2025

Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance



Véronique BATTISSE

En Mairie, le 16 décembre 2025

Le Maire,

Bruno BIDOVEN


